

**QUESTIONNAIRE POUR L'EVALUATION DE LA CAPACITE A SUIVRE LES DEPENSES EN  
FAVEUR DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE**

**LE SUIVI DES DEPENSES PUBLIQUES**

**POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LES PPTE:**

**UNE EVALUATION DES SYSTEMES BUDGETAIRES**

**I. IMPLICATION DES DIFFERENTS NIVEAUX DE GOUVERNEMENT**

1. Quel pourcentage des dépenses gouvernementales totales en faveur de la réduction de la pauvreté est effectué au niveau départemental ?
  - a. Entre 0-10 pour cent des dépenses totales?
  - b. De 10 pour cent à 50 pour cent?
  - c. Plus de 50 pour cent?

Commentaire : Le pourcentage de dépenses engagées au niveau des préfectures se situerait aux environs de 10 pour cent. Il comprend notamment les autorisations de dépenses dans les secteurs de l'éducation et de la santé (communément appelées délégations de crédit, bien que le paiement ne s'effectue pas au niveau local). La nomenclature actuelle ne précise que rarement la destination géographique de la dépense et ne permet pas le suivi des dépenses exécutées localement. Aucune dépense d'investissement n'est engagée localement.

2. Par rapport au montant total de dépenses additionnelles prévues (à la suite de la réception de l'assistance intermédiaire au titre de l'initiative PPTE) pour la réduction de la pauvreté, quel pourcentage sera exécuté (engagé) au niveau départemental du gouvernement ?
  - a. Entre 0-20 pour cent des dépenses additionnelles?
  - b. De 20 pour cent à 50 percent?
  - d. Plus de 50 pour cent?

Commentaire :

## II. PREPARATION DU BUDGET

### A. Exhaustivité

3. Dans quelle mesure la définition du gouvernement tel que couvert par le budget correspond-elle à la définition GFS (*Government Finance Statistics*) du secteur du « gouvernement général » ?
- a. Elle est identique (80% -85% ou plus du budget du secteur du gouvernement général est couvert par le budget du gouvernement tel qu'il est défini)
  - b.** Elle en est très proche (70-80%)
  - c. Il y a des différences considérables entre les deux (moins de 70%)

Commentaire :

4. Dans quelle proportion les activités du gouvernement général sont-elles financées par le biais de fonds extra-budgétaires définis (tels que Bonus pétrolier) ?
- a.** Insignifiante (estimation en pourcentage des dépenses totales)
  - b. Substantielle (estimation en pourcentage des dépenses totales)
  - c. Très substantielle (estimation en pourcentage des dépenses totales)

Commentaire. Par le passé, le financement des activités du gouvernement par des fonds extra-budgétaire posait un problème sérieux (voir bonus pétrolier). Depuis l'année 2001 tous les sources de financement sont intégrées dans le budget de l'état.

5. Dans quelle mesure les recettes non fiscales non incluses dans le budget (recettes de certaines administrations, hôpitaux, péages, etc) et les autres fonds non inclus dans le budget (à l'exception des fonds des bailleurs extérieurs-voir liste indicative ci-dessus) sont-ils mis à la disposition des unités dépenrières ?
- a. Pas du tout
  - b. Dans une certaine mesure, mais peu significative (estimation en pourcentage des dépenses totales)
  - c.** Probablement dans une grande proportion (estimation en pourcentage des dépenses totales) (>10%)

Commentaire : 100% des recettes générées par une unité telle que les centres de santé sont laissées à la disposition de l'unité.

6. Comment décririez-vous la composition du budget tel qu'il est décrit à l'étape de l'exécution, comparativement au budget original ?

- a. Très proche
- b. Assez proche
- c. Différente

Commentaire : L'exécution du budget suit les grandes lignes du budget voté, mais les Revues des Dépenses Publiques dans les secteurs de l'Education et de la Santé montrent qu'à l'intérieur des budgets sectoriels il y a souvent des écarts entre les budgets votés et exécutés.

7. Est-ce que les fonds des bailleurs extérieurs sont inclus dans le budget ?

- a. Oui, en totalité
- b. Oui, mais de façon incomplète
- c. Non, ils ne sont pas inclus

Commentaire : Les fonds des bailleurs sont presque en totalité inclus dans le budget. Ce n'était pas le cas l'an passé (Fonds taiwanais).

8. Les statistiques sur les dépenses financées par les bailleurs de fonds sont-elles généralement disponibles?

- a. Oui, en totalité
- b. Oui, de façon incomplète, mais sur une base différente (décrivez)
- c. Non

Commentaire : Les statistiques sur les dépenses financées sur prêts sont collectées tous les trois mois au niveau du MPED. Les statistiques sont collectées au niveau du Directeur du Trésor et de la sous-direction des Investissements au Ministère des Finances. En revanche, les statistiques sur les dons sont disponibles auprès des bailleurs, mais généralement pas communiquées.

9. Les statistiques sur l'exécution de ce type de dépenses sont-elles disponibles dans les délais ?

- a. Plus rapidement que les autres rapports sur l'exécution du budget
- b. En coordination avec les autres rapports sur l'exécution du budget
- c. Plus tard que les autres rapports sur l'exécution du budget

Commentaire : Les rapports d'exécution budgétaires sont trimestriels. Les statistiques sur l'exécution des prêts sont transmises mais avec retards. Information à collecter en ce qui concerne les statistiques sur l'exécution des dons.

## B. Classification

10. Indiquer le niveau de classification qui s'applique aux opérations budgétaires
- a. administrative, économique, fonctionnelle, et par programme
  - b.** Adm./eco./fonct. ou Adm./eco/prog.
  - c. Autre

Commentaire : La classification existe sur une base administrative et par nature de dépenses, et le cas échéant par programme. La classification par programme est utilisée essentiellement quand il existe des programmes avec les bailleurs de fonds, et/ou pour certains ministères, notamment la santé et l'éducation nationale (dans les autres cas, elle tend à refléter seulement l'organisation administrative ou se limite à une classification économique). La classification fonctionnelle des dépenses a été introduite par arrêté no 220/MF/00 du 19 septembre 2000, et sera affinée en 2002. Le suivi sur une base fonctionnelle doit être mis en place en 2002.

11. Quel est le niveau de désagrégation de la classification fonctionnelle?
- a.** Plus détaillée que le niveau des sous-fonctions (plus de 80 catégories fonctionnelles ou programmatiques)
  - b. Niveau de la sous-fonction (entre 20 et 80 catégories fonctionnelles)
  - c. Niveau fonctionnel (moins de 20 catégories fonctionnelles)

Commentaire : La classification fonctionnelle comprend trois niveaux de désagrégation.

12. Quel est l'outil principal pour l'exécution, le suivi et la comptabilisation des dépenses liées à l'initiative PPTE?
- a.** L'utilisation de la nomenclature budgétaire (soit, pré-existante, soit à travers l'utilisation d'un fonds de pauvreté virtuel)
  - b. L'utilisation d'une institution séparée (un fonds de pauvreté réel)
  - c. Autrement (décrivez)

Commentaire : La nomenclature budgétaire est utilisée: les dépenses sont présentées sur la base des lignes budgétaires existantes, mais dans des colonnes distinctes du reste du budget. Le Ministère des Finances produira un rapport bi-annuel sur l'exécution de ces dépenses. Les dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté sont définis comme les dépenses dans les secteurs prioritaires: la santé, l'éducation, les infrastructures de base, le développement rural et la bonne gouvernance. A l'intérieur de ces grandes catégories il sera nécessaire de développer une

classification plus détaillée des dépenses qui ont un impact direct sur la réduction de la pauvreté.

### **C. Projections pluriannuelles**

13. Comment décririez-vous l'utilisation de projections dépassant le cadre annuel (moyen terme) pour les dépenses?
- a. Intégrées dans le cycle de préparation du budget
  - b. Non intégrées dans le cycle de préparation du budget
  - c. Les projections pluriannuelles n'existent pas actuellement

Commentaire : Il est prévu que la préparation d'un cadre de dépenses à moyen terme commencera dès le dernier trimestre 2001 avec l'élaboration d'un cadrage macroéconomique à moyen terme et de budgets de programmes préliminaires dans l'éducation et la santé. Le cadre pluriannuel existe à l'heure actuelle pour les investissements, à travers le PIP.

14. Quel niveau de détail existe-t-il pour de telles projections?
- a. Similaire au niveau de détail de la nomenclature budgétaire
  - b. Un niveau de détail suffisant pour permettre un codage des dépenses liées à l'initiative PPTE, selon l'outil mentionné dans la question 12 ci-dessus, ou par un autre moyen
  - c. A un niveau trop agrégé pour pouvoir prendre en considération le caractère additionnel des ressources PPTE sur le plan fonctionnel

Commentaire : Non applicable

## **III. EXECUTION BUDGETAIRE**

### **A. Contrôle Interne**

15. Quelles sont les principales formes de contrôle pour s'assurer que les dépenses correspondent bien au budget autorisé?
- a. Visa de contrôle ex-ante (selon le système en vigueur dans les pays francophones—ce qui suppose un contrôle de la légalité de la dépense et de la disponibilité des ressources correspondantes effectué au nom de l'institution budgétaire avant l'engagement et à nouveau avant le paiement)
  - b. Autre système (décrivez)
  - c. Aucune

Commentaire : Le système de visa est en place, mais ne fonctionne pas correctement. En particulier, l'adéquation de la dépense et de son montant avec le budget prévu est vérifiée, mais la disponibilité effective des ressources correspondantes ne l'est pas.

16. (i) Ces contrôles impliquent-ils, ou s'ajoutent-ils à des contrôles formels sur les engagements afin de limiter les engagements de dépenses aux ressources de trésorerie disponibles?
- a. Oui (comme c'est le cas dans tous les visas de contrôle)
  - b. Oui, partiellement
  - c. Non
- (ii) Si le rationnement sur la base des liquidités disponibles constitue une caractéristique du système de contrôle, décrivez sur quelles bases sont prises les décisions au sujet des activités qui recevront les financements disponibles? Existe-t-il un moyen de préserver des ressources liquides pour les dépenses liées à la réduction de la pauvreté (décrivez)?

Commentaire : Les mécanismes d'arbitrage existent, mais ne sont pas satisfaisants. L'extension de l'horizon des plans de Trésorerie à 12 mois mise en place cette année constitue une avancée. Cependant des difficultés persistent dans la mesure où ces plans ne sont pas encore utilisés comme ils le devraient, pour préserver des ressources dans les secteurs prioritaires tout en limitant les engagements globaux quand les ressources de trésorerie l'exigent (voir réponse à question 15).

17. A quel niveau estimez-vous le stock d'arriérés sur les dépenses à la fin de l'année précédente ?
- a. Très faible ou nul
  - b. Quelques arriérés (jusqu'à 5 pour cent des dépenses totales)
  - c. Montant significatif (plus de 5 pour cent des dépenses totales)

Décrivez le montant d'arriérés supplémentaires accumulés au cours de l'année écoulée.

Commentaire :

18. Existente-t-il des budgets rectificatifs (approuvés par le gouvernement) qui viennent s'ajouter aux dépenses totales de l'Etat?
- a. Oui, mais dans une faible proportion (moins de 2 pour cent des dépenses totales)
  - b. Oui, et dans une large proportion (plus de 2 pour cent des dépenses totales)
  - c. Non

Commentaire :

19. Comment décririez-vous la fonction d'audit interne?
- a. Effective—exécutée par le Ministère des Finances ou par unité dépensière
  - b. Partielle—exécutée par quelques unités dépensières seulement
  - c. Inexistante

Commentaire : En fin d'année, l'IGF présente un programme d'activités validé par le Ministère des Finances. Cependant, ces rapports qui résultent de missions n'atteignent pas les résultats escomptés et ont une diffusion uniquement auprès de l'administration.

20. Le contrôle interne est-il complété par des enquêtes de suivi des dépenses publiques jusqu'à leur destination qui suivent les fonds jusqu'au prestataire de service final ou au bénéficiaire?
- a. Oui, sur de façon régulière
  - b. Oui, mais de façon irrégulière
  - c. Non

Commentaire : Le système de suivi est en cours de mise en place dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les arrêtés de composition des équipes de suivi ont été adoptés dans les deux secteurs. Le traçage pour les dépenses 2000 a commencé au mois d'octobre 2001 et les résultats sont attendus pour le mois de février 2002.

## **B. La comptabilisation des dépenses**

- 21.<sup>1</sup> Quand les rapports de suivi de l'exécution budgétaire sont-ils reçus des ministères sectoriels et du Trésor ?
- a. Ils sont reçus dans les deux semaines après la fin de la période concernée
  - b. Ils sont reçus entre deux et quatre semaines après la fin de la période concernée
  - c. Ils sont reçus plus de quatre semaines après la fin de la période concernée

Commentaire : Les ministères sectoriels ne transmettent pas de rapports en cours d'année au Ministère des Finances. Un rapport d'exécution budgétaire succinct est réalisé trimestriellement par la Direction du Budget et la Direction du Trésor et

---

<sup>1</sup> Autrefois Q.24.

diffusé de façon interne entre 1 et 2 mois après la fin de la période concernée. Les dépenses sont présentées de façon agrégée sur base engagement et sur base caisse.

22.<sup>2</sup> Les rapports (internes) de suivi de l'exécution sont-ils complétés par une information au sujet des effets à payer ou des factures en attente ?

- a. Oui, régulièrement
- b. Oui, mais irrégulièrement
- c. Non

Commentaire : Comptabilisation base caisse au niveau du Trésor, et suivi comparé des dépenses ordonnancées et décaissées dans les rapports d'exécution budgétaire.

23.<sup>3</sup> Y-a-t-il réconciliation de tous les comptes bancaires du gouvernement (ceux ouverts auprès de la banque centrale et des banques commerciales) avec les rapports comptables du gouvernement ?

- a. Oui, de façon régulière et systématique
- b. Oui, mais avec des retards
- c. Non

Commentaire : Des efforts importants ont été accomplis dans ce domaine l'an passé avec l'appui du Fonds monétaire. La réconciliation mensuelle s'effectue régulièrement, mais avec des retards, pour les dépenses courantes ; un travail significatif est en cours pour parvenir à une réconciliation effective des comptes bancaires avec les comptes pour les dépenses d'investissement.

24.<sup>4</sup> Dans les rapports périodiques sur les opérations consolidées du gouvernement, quel a été, en moyenne, l'écart statistique entre le solde "revenu moins dépenses" (issu des données du ministère des Finances) et les éléments de financement (issus des données bancaires) au cours des deux dernières années?

- a. Moins de 0.1 pour cent du PIB
- b. Entre 0.1 pour cent et 0.5 pour cent du PIB
- c. Plus de 0.5 pour cent du PIB

---

<sup>2</sup> Autrefois Q.25.

<sup>3</sup> Autrefois Q.22.

<sup>4</sup> Autrefois Q.23.

Commentaire : Réponse à approfondir. Les données bancaires sont fiables, mais il existe des problèmes de comptabilisation au niveau des données budgétaires. L'écart, faible en 1998, a été plus important en 1999 et 2000.

#### IV. RAPPORTS D'EXECUTION BUDGETAIRE ET AUDIT

##### A. Régularité et justesse des rapports

- 25.<sup>5</sup> Quels sont les types de rapports publiés au cours de l'année pour suivre la performance budgétaire?
- a. Rapports où la classification fonctionnelle est reflétée dans le plan comptable
  - b. Rapports où il existe des incohérences entre la classification fonctionnelle et le plan comptable
  - c. Il n'existe pas de rapports de suivi sur une base fonctionnelle

Commentaire : Le suivi sur une base fonctionnelle sera mis en place en 2002.

26. Avec quelle fréquence le public et/ou le Parlement reçoit-il les rapports de suivi sur l'exécution budgétaire?
- a. Plus d'une fois par trimestre, et dans un délai de quatre semaines après la fin de la période concernée
  - b. Une fois par trimestre, moins de quatre semaines après la fin de la période concernée
  - c. Autre

Commentaire : Le rapport trimestriel est interne (Cellule Economique, Ministère des Finances, Présidence, Primature). Le Parlement reçoit donc le rapport une fois par an comme annexe à la loi de Finance.

##### B. Audit des comptes définitifs

27. Quelle est le délai maximal entre la fin de l'année fiscale et l'établissement des comptes?
- a. Moins de deux mois
  - b. Entre deux mois et six mois
  - c. Autre

---

<sup>5</sup> Autrefois Q.21.

Commentaire : La législation définit la fin de la période complémentaire au 28 février de l'année n+1. Dans les faits on dépasse les deux mois ce qui entraîne des délais pour la production et l'audit des comptes. Le compte administratif est produit régulièrement. En revanche, le compte de gestion a été établi pour la première fois en 2001 (pour le budget 2000).

28. Quel est le délai entre la fin de l'année fiscale et l'envoi des comptes de l'année pour l'audit externe ?
- a. Moins de six mois
  - b. Entre six mois et un an
  - c. Autre

Commentaire : Les comptes du budget 2000 ont été envoyés pour audit à la Cour Suprême en juillet 2001, pour la première fois.

29. Quel est le délai entre la fin de l'année fiscale et la présentation des comptes audités de l'année au public et/ou au Parlement?
- a. Moins de six mois
  - b. Entre six mois et un an
  - c. Autre

Commentaire : La Loi de règlement 2000 va pour la première fois être présentée au Parlement avant le vote de la Loi de finance 2002.

## V. EVALUATION DU BUDGET

30. Des efforts croissants sont-ils entrepris actuellement pour évaluer l'impact des dépenses publiques sur l'étendue de la pauvreté?
- a. Oui : études de suivi des ressources liées à l'assistance PPTE ou évaluation ciblée de secteurs ou de programmes sectoriels ou autre pour la lutte contre la pauvreté
  - b. Oui : indicateurs sociaux globaux en matière de pauvreté
  - c. Non, pas d'évaluation

Commentaire : Aux indicateurs globaux habituellement utilisés, vont s'ajouter dès le mois de octobre 2001 les résultats de la revue des dépenses publiques d'éducation et de santé, laquelle sera étendue en 2002 aux secteurs des infrastructures de base et du développement rural. De plus, le budget 2002 sera défini en vue de parvenir à la réalisation des conditions de points d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE.

## **VI. ACTIONS MISES EN OEUVRE POUR AMELIORER LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

31. Veuillez identifier les bailleurs qui fournissent actuellement une assistance technique ou toute autre forme d'assistance, et les mesures mises en œuvre par chacun d'eux pour appuyer l'action du gouvernement en vue de l'amélioration de la gestion des finances publiques (voir tableau suivant):

- a. Banque mondiale
- b. FMI
- c. Autre

Commentaire : Banque mondiale, FMI, Union Européenne, PNUD. En plus la Coopération Française est disposée à ajouter de l'assistance technique à long terme dans le domaine du renforcement du cycle budgétaire.

**TABLEAU DE LA QUESTION 31**

<i>Bailleur</i>	<i>Description de l'assistance passée par grand projet</i>		<i>Description de l'assistance prévue par grand projet</i>	
Banque mondiale	L'année passée (2000)	Projet Gestion Economique à l'Ere Pétrolière Projet Pétrolier Don IDF pour le renforcement de la Commission Budgétaire du Parlement	Année 2001	Projet de Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière Crédit d'Ajustement Structurel IV Appui dans le cadre de l'initiative PPTE Revue des dépenses publiques
	Dans les trois années précédentes (1997-99)	Projet Pétrolier	Année 2002	Projet de Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière Crédit d'Ajustement Structurel IV Appui dans le cadre de l'initiative PPTE Revue des dépenses publiques
	A noter en ce qui concerne les années passées		Année 2003	Projet de Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière Crédit d'Ajustement Structurel IV Appui dans le cadre de l'initiative PPTE
FMI	L'année passée (2000)	Assistance Technique au Ministère des Finances pour la simplification et l'automatisation de la chaîne des dépenses Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance	Année 2001	Assistance Technique au Ministère des Finances pour la simplification et l'automatisation de la chaîne des dépenses Initiative PPTE Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
	Dans les trois années précédentes (1997-99)		Année 2002	A préciser
	A noter en ce qui concerne les années passées		Année 2003	A préciser
Bailleur: Union Européenne	L'année passée (2000)	Assistance Technique au Ministère des Finances	Année 2001	Assistance Technique au Ministère des Finances Assistance Technique au Ministère de la Santé
	Dans les trois années précédentes (1997-99)	Assistance Technique au Ministère des Finances	Année 2002	Assistance Technique au Ministère des Finances Assistance Technique au Ministère de la Santé
	A noter en ce qui concerne les années passées		Année 2003	A déterminer
Bailleur: nom PNUD	L'année passée (2000)	Appui à la Direction du Budget et à la Direction des Etudes et de la Prévision	Année 2001	

	Dans les trois années précédentes (1997-99)	Appui à la Direction du Budget et à la Direction des Etudes et de la Prévision depuis 1998	Année 2002	
	A noter en ce qui concerne les années passées		Année 2003	
Bailleur: nom BAD	L'année passée (2000)		Année 2001	
	Dans les trois années précédentes (1997-99)	Appui à la Direction du Budget (MoF) et à la Direction de la Programmation (ancien Ministère du Plan) entre 1996 et 1998	Année 2002	
	A noter en ce qui concerne les années passées		Année 2003	
Bailleur: nom Coopération Française	L'année passée (2000)		Année 2001	Assistance technique à l'INSEED
			Année 2002	Assistance technique à l'INSEED

32. Quelles sont les principales étapes prévues (la trajectoire de réforme) pour l'amélioration de la gestion des dépenses publiques dans les trois années à venir, qui peuvent jouer un rôle important pour le suivi des dépenses publiques en faveur de la réduction de la pauvreté, qu'il s'agisse des dépenses en général ou de celles financées par le biais de l'assistance PPTTE seulement? (voir tableau suivant)

**TABLEAU DE LA QUESTION 32**

		<i>Principales étapes identifiées</i>	<i>Année prévue pour la réalisation de l'objectif – précisez l'objectif exact à atteindre</i>			
			<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>Après 2003</b>
<b>Préparation</b>	<b>1</b> Exhaustivité du budget		Engagement, dans le cadre du programme avec le FMI, à respecter strictement les procédures budgétaires pour l'ensemble des dépenses			
	<b>2</b> Classification	Amélioration de la nomenclature budgétaire et comptable	Harmonisation nomenclature comptable du Trésor avec la nouvelle nomenclature budgétaire	Affinement nomenclature budgétaire pour mieux distinguer dépenses de réduction de pauvreté dans secteurs santé et éducation	Affinement nomenclature budgétaire pour mieux distinguer dépenses de réduction de pauvreté dans secteurs développement rural, infrastructures de base et gouvernance	
	<b>3</b> Projections pluriannuelles	Mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT)		Elaboration d'un cadrage macroéconomique à moyen terme et de budgets de programme préliminaires dans les secteurs de l'éducation et la santé pour introduction dans la Loi de Finances 2003	Affinement du cadrage macroéconomique et du cadre stratégique d'allocation des ressources budgétaires et à la mise en place de budgets de programmes dans tous les secteurs prioritaires pour introduction dans la Loi de Finances 2004	Poursuite de la mise en place du CDMT
	<b>4</b> Autre					

<b>Exécution</b>	<b>5 Contrôles internes</b>	Renforcement du contrôle de l'exécution	Renforcement de l'IGF Amélioration de l'utilisation des Plans de Trésorerie à 12 mois pour la gestion des ressources disponibles (préservation des ressources allouées aux secteurs prioritaires tout en respectant un contrôle des dépenses globales)	Elaboration et publication par l'IGF d'un rapport révélant les anomalies dans l'exécution budgétaire 2001 au niveau de tous les intervenants du circuit de la dépense Amélioration de l'utilisation des Plans de Trésorerie à 12 mois pour la gestion des ressources disponibles (préservation des ressources allouées aux secteurs prioritaires tout en respectant un contrôle des dépenses globales)	Elaboration et publication par l'IGF d'un rapport révélant les anomalies dans l'exécution budgétaire 2002 au niveau de tous les intervenants du circuit de la dépense	
	<b>6 Rapports internes</b>	Amélioration du suivi de l'exécution en cours d'année	Organisation de réunions trimestrielles de concertation sur l'exécution budgétaire dans l'éducation et la santé	Organisation de réunions trimestrielles de concertation sur l'exécution budgétaire dans l'éducation et la santé	Organisation de réunions trimestrielles de concertation sur l'exécution budgétaire dans les secteurs prioritaires	
	<b>7 Enquêtes de suivi</b>	Renforcement du suivi des dépenses jusqu'à leur destination	Mise en place d'un SSDD : suivi pas à pas des dépenses d'éducation et de santé Appui à l'informatisation de la division Ressources Matérielles du Ministère de l'Education Nationale	Mise en place d'un SSDD : suivi pas à pas et enquête auprès des centres de santé	Mise en place d'un SSDD : suivi pas à pas	

	<p><b>8 Autre</b></p>	<p>Amélioration de l'exécution budgétaire</p> <p>Accélération du transfert des opérations comptables de la province vers la capitale</p> <p>Amélioration de la transparence et du respect des règles de la concurrence en matière de passation des marchés publics</p>	<p>Formation des administrateurs de crédit Appui à la simplification de la Chaîne des Dépenses Appui à la bancarisation des opérations de dépenses du gouvernement</p> <p>Signature décret portant simplification du circuit des visas et d'approbations, portant harmonisation des seuils sans distinction de rubrique budgétaire ou de sources de financement et portant actualisation des seuils à la hausse</p> <p>Emission du Bulletin trimestriel des Marchés publics</p>	<p>Automatisation de la chaîne des dépenses Appui à la bancarisation du paiement des salaires des fonctionnaires</p> <p>Adoption du nouveau Code des Marchés Publics par le gouvernement et soumission au parlement</p> <p>Adoption des textes d'application du nouveau code des marchés publics</p> <p>Publication continue du bulletin trimestriel des marchés publics</p>	<p>Automatisation de la chaîne des dépenses dans les secteurs prioritaires</p> <p>Publication continue du bulletin trimestriel des marchés publics</p>	
--	-----------------------	--	---	--	--	--

<b>Rapports</b>	<b>9</b> Systèmes en place pour les rapports sur l'exécution	Amélioration du suivi de l'exécution		Entrée en vigueur du suivi sur une base fonctionnelle  Entrée en vigueur de suivi selon les quatre étapes de l'exécution de la dépense  Intégration de l'exécution du budget d'investissement dans le plan de trésorerie		
	<b>10</b> Audit	Amélioration du contrôle ex post par la Chambre des Comptes	Adoption de la Loi de règlement de l'année 2000 avant le vote de la Loi de Finance de l'année 2002  Publication d'un audit annuel des marchés publics.  Publication d'un audit sur le bonus pétrolier.	Adoption de la Loi de règlement de l'année 2001 avant le vote de la Loi de Finance de l'année 2002  Publication d'un audit annuel des marchés publics.	Adoption de la Loi de règlement de l'année 2002 avant le vote de la Loi de Finance de l'année 2003  Publication d'un audit annuel des marchés publics.	
	<b>11</b> Evaluation	Amélioration de l'évaluation des dépenses en termes d'efficacité et d'équité par rapport aux objectifs de la SNRP	Revue des Dépenses Publiques dans les secteurs de l'éducation et la santé	Revue des dépenses publiques dans tous les secteurs prioritaires	Revue des dépenses publiques dans tous les secteurs prioritaires	
	<b>12</b> Autre					

33. Dans quels autres domaines pensez-vous qu'il existe des besoins pour lesquels l'assistance des bailleurs de fonds pourrait être utile (veuillez préciser)?

a. Préparation du budget, par exemple :

- (i) Exhaustivité
- (ii) Classification
- (iii) Projections pluriannuelles
- (iv) Autre

b. Exécution budgétaire, par exemple :

- (i) Contrôles internes
- (ii) Rapports internes
- (iii) Enquêtes de suivi des dépenses
- (iv) Autre

c. Rapports externes, par exemple

- (i) Systèmes en place pour les rapports sur l'exécution
- (ii) Audit
- (iii) Evaluation
- (iv) Autre

34. Comment qualifieriez-vous l'appui des bailleurs de fonds dans le domaine de la gestion des dépenses publiques, dans le passé :

- a. Très efficace
- b. Relativement efficace
- c. Inefficace

35. Avez-vous des commentaires additionnels sur les besoins de votre pays dans ce domaine, et sur l'efficacité de l'assistance technique que vous avez reçue? (mentionnez le cas échéant les raisons d'éventuelles lacunes passées en matière d'assistance technique)?

